

Le rapport Pancher

La démocratie environnementale.

Le député UMP a remis son rapport officiellement au président de la république. Ce document est riche et comble un vide : <http://gouvernanceenvironnementale.wordpress.com/>.

Il comprend trois chapitres, le premier porte sur les « modalités de l'accès du public à l'information environnementale. Le second a trait à l'amélioration de la participation des parties prenantes et du public aux décisions environnementales. Le dernier s'empare de la difficile question « de la diversification des outils de concertation concernant les débats sur les enjeux de société ». Ce rapport fait par un député actif et favorable au Grenelle est à lire. Pas une question dérangeante n'est laissée de côté. La question des multiplicité de structures sensées informer voir servir de lieux de concertation est traité pour aboutir à la proposition : « il est proposé de créer une Agence indépendante en charge principalement de l'information environnementale, de la participation du public et de l'évaluation des politiques ». Salutaire initiative, quand on sait le nombre de structures qui existent, qui se doublonnent pour aboutir finalement à une absence de lieu véritable de production de connaissance partagée. Car c'est bien de connaissance partagée qu'il s'agit, de faire une coproduction, tout en respectant les missions des uns et des autres. L'avis d'expert, voire de scientifiques sont indispensables, mais contre-productif, sans partage avec les acteurs concernées. Si l'on veut redonner confiance à la parole publique, celle de l'intérêt général, il faut de l'indépendance, de la déclaration d'intérêt. Ce dernier point est simple à mettre en place, avec sanctions pénales en cas de mensonge pour éviter des opérations de type Médiator. L'indépendance est plus délicate, car sur certains sujets, les experts ou parties prenantes sont peu nombreux. Il faut donc une liste bien identifiée et accessible aux citoyens. L'agence doit avoir son autonomie de publication, son obligation de rendre compte des divergences dans le cadre du respect des lois en vigueur. Ce dernier point est fondamental, la crise du HCB est là pour nous rappeler la déontologie des membres d'une instance. On ne peut à fois participer à une instance délibérative et approuver les destructions d'expériences scientifiques légales. L'information scientifique et technique est longuement traitée, on sait que c'est un maillon faible à ce jour. Les faiseurs d'opinion sont soit technocratique, lobbyistes ou alarmistes. Il faut construire une conscience citoyenne autour de l'ambivalence du progrès technique. Un « progrès » peut être destructeur d'équilibre environnemental, social ou économique. Mais il peut aussi, en maniant intelligemment le principe de précaution, ouvrir à une nouvelle modernité. On sait nos sociétés, pas uniquement le France, traversées par de nombreuses peurs, d'autant que la crise n'en finit pas. Rassurer sans mentir. L'exemple a ne pas suivre est celui des médicaments, dont on découvre tous les jours soit l'effet nocif, soit des contre-indications, cf. le Primpéran. La campagne démesurée de vaccination militarisée contre le virus H1N1 a laissé des traces dans la mémoire des gens.

On n'est pas obligé de passer du nuage « intelligent » de Tchernobyl à la panique généralisée. On doit trouver dans l'Agence un lieu de modération.

Ce rapport est stimulant, reste à savoir s'il sera mis en action, tant de gens ont intérêt à le voir enterré. Cela ne sera pas notre cas.

Il est vital pour la démocratie de notre pays.